

Blessé à la tête, un aide-soignant accuse des gendarmes

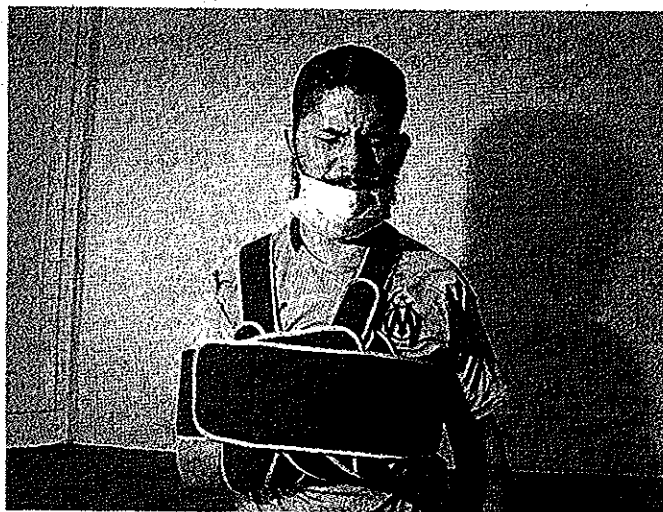
HÉRAULT

Le parquet de Montpellier a ouvert une enquête ce mardi.

Que s'est-il passé le 21 mai dernier à Baillargues (Hérault), lors d'un contrôle routier ? Un aide-soignant, affichant de graves blessures à la tête et à la clavicule, accuse des gendarmes de bavure. Et selon nos informations, le parquet de Montpellier, où la plainte a été enregistrée, a saisi hier le niveau de commandement régional de gendarmerie d'une enquête judiciaire préliminaire. Abd El Ali Labroumi, 35 ans, Niçois d'origine, bras en écharpe, 60 points de suture sur la tête après avoir été opéré en urgence pour un hématome qui aurait pu causer des dégâts irréversibles, parle d'une voix faible, très abattu, dans le cabinet de Me Soulié, son avocate.

« Ce soir-là, j'avais bien travaillé toute la semaine, je voulais aller voir ma famille manger des brochettes après la journée de Ramadan, et notamment ma grand-mère que je n'avais pas vu depuis le confinement. Mais ça a viré au cauchemar, je me suis dit ça existe pas les bavures dans le Sud, la preuve que si ! », soupire celui qui travaille en Ephad près de Montpellier où il réside.

Selon ses déclarations, il a été contrôlé parce que les gendar-



Clavicule cassée et hématome à la tête enlevé en neurochirurgie. MIM

mes cherchaient deux voitures blanches qui venaient de faire une course-poursuite sur l'autoroute. Lui le maintient : sa Mercedes est blanche, mais il n'a jamais pris l'A9, il n'avait rien à y faire. Le contrôle se prolonge, il est dépisté négativement à l'al-

cool et aux stupéfiants : « Je n'ai jamais bu, ni fumé de ma vie », indique celui a servi l'armée pendant huit ans, notamment au 6e Bataillon de Chasseurs de Bitch. Selon son récit, les forces de l'ordre auraient alors voulu le verbaliser, prendre son permis et

« Présomption de culpabilité »

RÉACTION Contacté, le groupement de gendarmerie de l'Hérault indique que « l'enquête est en cours, on ne peut pas s'exprimer dessus. Mais si certains ont mal fait leur travail, ils seront sanctionnés ». Selon un proche de l'enquête, les gendarmes visés auraient déposé plainte pour rébellion. Par ailleurs, d'autres gendarmes sont remontés contre les critiques nationales envers les forces de l'ordre. L'un rappelle les difficiles conditions d'interpellation des délinquants dans une société « de plus en plus violente » et un autre s'insurge contre les demandes de suspension au moindre doute : « On tombe dans la présomption de culpabilité, celle d'innocence doit marcher dans les deux sens. »

immobiliser son véhicule en disposant une herse devant sa Mercedes. Un pneu a été crevé. Il a commencé à filmer, son seul tort selon lui. Sur les six gendarmes présents, « un seul » aurait commencé à le tutoyer et lui dire d'arrêter de filmer avant de le prendre à partie.

« Je me suis protégé en filmant, je ne pouvais pas perdre mon permis sans lequel je ne peux pas aller au travail... », se défend-il. Il aurait pris un coup de lampe sur le bras, son portable serait tombé et il aurait été plaqué, chutant sur la tête, avant d'être menotté. « Ensuite, j'avais des malaises, des envies de vomir, ils m'ont dit arrête ta comédie, me parlant du Ramadan, mais il n'y a eu aucune parole raciste ». Placé en garde à vue, il réclame un avocat sans succès et supplie qu'on l'amène à l'hôpital ce qui aurait, là encore, tardé. Il y passe douze jours après deux opérations. L'enquête démarre juste et le parquet reste prudent, rappelant qu'il y a « des versions différentes à entendre ». Mais Me Soulié, remontée, attend de pied ferme les explications des forces de l'ordre : « Nous, on a des certificats médicaux, on ira jusqu'au bout pour lui rendre son honneur, c'est une victime de violences par les forces de l'ordre, le parquet doit en tirer les conséquences. »

Yanick Philipponnat